



SELARL JURIEXCEL

S.E.L.A.R.L. DE COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

2, Avenue de la Gare - B.P. 15 - 18700 AUBIGNY-SUR-NÈRE

Recouvrement – Constats – Ventes aux Enchères – Gestion locative

VENTE AUX ENCHERES

Lundi 12 février 2024 – 14 h 00

Visite à partir de 13 h 30

Lieu de la vente :

8 place Albert Boyer

18410 CLEMONT

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Me PONROY

« SARL OHANA »

VENTES JUDICIAIRES SUR SAISIE

A la requête de :

La Société HOIST FINANCE AB

Monsieur LEPOITTEVIN CEDRIC

Monsieur François DABOVAL



VENTE AUX ENCHERES

12 FEVRIER 2024

1	Une vitrine extérieure
2	Lot parfums
3	Lot maquillage (Fond de teint, Crème soin, Blush, etc ...), marque « Couleur Caramel » et autres
4	Lot maquillage (Ombre à paupière, mascara, crayons, etc ...), marque « Couleur Caramel » et autres
5	Lot maquillage (Rouge à lèvres, Gloss, recharges, etc ...), marque « Couleur Caramel » et autres
6	Lot accessoires maquillage
7	Deux miroirs
8	Un lampadaire
9	Une table grise + 4 chaises
10	Lot divers de consommables (coton, culottes, blouses, cire, tabliers)
11	Lot produits de soins pour visage et corps
12	Lot de linge + une couverture chauffante
13	Lot de vernis + limes à ongles + présentoir
14	Appareil à pierres chaudes, marque « Quart Stone Heater »
15	Un stérilisateur à ustensiles
16	Roll on de cire, marque « Peggy Sage »
17	Appareil à cire
18	Lot de deux meubles bois, noirs
19	Lot de deux enceintes, marque « SONOS »
20	Un présentoir à maquillage, marque « Couleur caramel »
21	Horloge en bois
22	Une caisse
23	Lot de trois poubelles
24	Une table de massage électrique, marque « Nilo Spa Design »
25	Lot de produits de soin, tisanes, marque « GREEN »

26	Lot divers consommables (entamés)
27	Stock de vernis semi-permanents et accessoires de « nail art » (entamés)
28	Une table à manucure aspirante + deux tabourets blancs
29	Une lampe de bureau blanche
30	Une lampe sur pieds
31	Un vapozone
32	Quatre chaises
33	Un ordinateur de marque « ASUS »
34	Un pare-vent
35	Une machine à laver, marque « SAMSUNG »
36	Un sèche-linge, marque « CANDY »
37	Une table à repasser
38	MOTO – SCRAMBLER - NEUVE
39	FORD FOCUS – 163 182 KMS – MEC 11/03/2011
40	VOLKSWAGEN TOURAN – 263 798 KMS – MEC 10/2005
41	CITROEN C4 - 283 975 KMS – MEC 26/01/2019

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les lots seront annoncés et adjugés dans l'ordre de référencement du catalogue

La vente sera faite au comptant.

Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 14,28 % TTC. Les lots sont vendus en l'état. L'exposition préalable permettant de contrôler l'état des lots, aucune réclamation ne sera admise après la vente. Le dernier enchérisseur sera considéré comme adjudicataire responsable du paiement. Il devra déclarer à l'huissier vendeur son identité et son adresse. Si l'enchérisseur agit pour le compte d'autrui, il devra présenter un document d'identité, un mandat pour agir et les documents identifiant son mandataire. Les lots ne seront délivrés aux adjudicataires qu'après encaissement du règlement.

Le règlement pourra s'effectuer :

- en espèces selon les limites imposées par la législation en vigueur soit 1.000 euros*
- par chèque (une pièce d'identité sera exigée)*
- par carte bancaire*

GARANTIES

L'huissier de justice se réserve la possibilité de rectifier les désignations du catalogue. Ces rectifications seront annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée..

DELIVRANCE DES LOTS

Le retrait des objets est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra qu'après encaissement du règlement des lots achetés. L'acheteur devra émarger le bordereau de remise des lots avant son départ.

Les objets pourront être retirés sur place après la clôture de la vente et sur rendez-vous. Aucun objet ne pourra être emporté pendant l'opération de vente.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et l'huissier de justice vendeur décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.







































































